



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



12800/12

(OR. en)

PRESSE 345

PR CO 45

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3183e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 23 juillet 2012

Présidente

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8352 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

12800/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a débattu de l'évolution de la situation dans le **voisinage méridional** de l'UE, en accordant une attention particulière à la **Syrie** et à la **Libye**. Il a fermement condamné le recours sans cesse accru à la force par le régime syrien. Une fois de plus, le Conseil a engagé le régime syrien à mettre fin immédiatement aux massacres de civils, à ordonner le retrait de l'armée syrienne des villes assiégées et à permettre une transition pacifique. En réponse à l'escalade de la violence, le Conseil a renforcé l'application de l'embargo de l'UE sur les armes à l'égard de la Syrie et a durci les sanctions à l'encontre du régime syrien.*

*En ce qui concerne la **Libye**, le Conseil a constaté avec satisfaction que les élections pour le Congrès général national qui se sont tenues le 7 juillet se sont dans l'ensemble déroulées pacifiquement et d'une manière pluraliste. Il a chaleureusement félicité la population libyenne pour son rôle dans cette étape décisive du processus de transition en cours. Le Conseil a également réaffirmé que l'UE était disposée à continuer de fournir une aide à la Libye, notamment dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières.*

*Le Conseil a fait le point de la situation au **Soudan** et au **Sud-Soudan**, un an après l'accession à l'indépendance de ce dernier. Il a renouvelé son ferme soutien en faveur d'une mise en œuvre intégrale et sans conditions de la feuille de route de l'Union africaine en vue du règlement des conflits qui ont opposé les deux États après la sécession. Cela ouvrirait des perspectives beaucoup plus favorables pour les deux pays.*

*Le Conseil a exprimé sa préoccupation concernant la dégradation de la situation au **Mali** et son impact négatif sur la paix et la stabilité régionales et internationales. Il a invité la Haute Représentante et la Commission à présenter des propositions prévoyant un retour progressif à la coopération au développement, ainsi qu'un soutien au possible déploiement d'une force de stabilisation de la CEDEAO au Mali bien préparée, sous mandat du Conseil de sécurité des Nations unies et en concertation avec un gouvernement d'union nationale et l'Union africaine.*

*Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans le domaine de la **politique de sécurité et de défense commune** (PSDC) depuis les conclusions qu'il a adoptées le 1^{er} décembre 2011, et notamment du lancement imminent de trois nouvelles missions PSDC, ainsi que la poursuite du travail de planification en vue d'une contribution de l'UE au renforcement de la sécurité des frontières en Libye. Il a également insisté sur l'impact concret des missions et opérations PSDC sur le terrain.*

*Enfin, le Conseil s'est dit encouragé par les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord politique global au **Zimbabwe**. Il a estimé que ces avancées justifient la suspension immédiate des mesures appliquées en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Cela permettra à l'UE de travailler directement avec le gouvernement d'union nationale à l'élaboration de nouveaux programmes d'aide.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	5
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Voisinage méridional	7
Soudan et Soudan du Sud	13
Mali/Sahel	14
République démocratique du Congo.....	16
Politique de sécurité et de défense commune	17
Partenariat oriental	19
Chine	19
Énergie et politique étrangère	19

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

–	Processus d'achèvement de la transition en Somalie	20
–	Liban	21
–	Zimbabwe.....	22
–	Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines	23
–	Relations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine	24
–	Relations avec Israël.....	24
–	Assemblée générale des Nations unies	24
–	Coopération avec le Conseil de l'Europe.....	24
–	Relations avec la Jordanie	24
–	Un Proche-Orient exempt d'armes de destruction massive	25
–	Lutte contre la prolifération des missiles balistiques.....	25
–	Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive	25
–	Lutte contre le commerce illégal d'armes de petit calibre et d'armes légères	25

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

–	Coopération avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement	26
–	Accords sur le statut des missions	26

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

–	Réallocation de fonds dans le cadre du 10 ^e Fonds européen de développement	26
–	Contributions financières au Fonds européen de développement.....	27
–	Convention relative à l'assistance alimentaire	27

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

–	Aide financière à l'Espagne	27
---	-----------------------------------	----

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

–	UE-Ukraine - Délivrance de visas	27
---	--	----

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Michael G. LINK

Ministre adjoint au ministère fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M^{me} Lucinda CREIGHTON

Ministre délégué auprès du premier ministre et du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Espagne:

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

Italie:

M. Giuliomaria TERZI DI SANT'AGATA

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M^{me} Erato KOZAKOU-MARCOULLIS

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGGER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Paulo PORTAS

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie

M. Andrei MARGA

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl Viktor ERJAVEC

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Štefan FÜLE

Membre

M. Andris PIEBALGS

Membre

M^{me} Kristalina GEORGIEVA

Membre

M. Günther OETTINGER

Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:M^{me} Vesna PUSIĆ

Ministre des affaires étrangères et européennes

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Voisinage méridional

Le Conseil a débattu de la situation dans le voisinage méridional de l'UE, en accordant une attention particulière à la Syrie, à la Libye et à l'Égypte.

- Syrie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE est aux côtés du peuple syrien en ce moment crucial de son combat courageux et pacifique pour la liberté, la dignité, la démocratie et les droits de l'homme. L'UE est consternée par les terribles massacres perpétrés dans la localité de Tremseh le 12 juillet 2012. Elle condamne fermement le recours toujours accru à la force par le régime, notamment l'usage de l'artillerie lourde et le bombardement de zones habitées, en violation flagrante des obligations qui lui incombent en vertu du plan Annan et des résolutions 2042 et 2043 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UE demande qu'une enquête internationale indépendante ait lieu immédiatement. L'UE engage le régime syrien à mettre fin aux massacres de civils, à ordonner le retrait de l'armée syrienne des villes assiégées et à permettre une transition pacifique dans l'intérêt du pays. Tout le monde doit respecter le droit humanitaire international. L'UE est profondément préoccupée par la récente intensification de la violence, y compris à Damas, qui démontre l'urgente nécessité d'une transition politique susceptible de répondre aux aspirations démocratiques de la population syrienne et de ramener la stabilité dans le pays. L'UE reste attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la Syrie.
2. L'UE reste profondément préoccupée par les effets de contagion de la crise syrienne sur la sécurité et la stabilité des pays voisins. Elle engage le régime syrien à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de ces pays. La brutalité dont fait preuve le régime a eu des conséquences tragiques en Syrie et de graves répercussions dans les pays voisins.
3. L'Union européenne réaffirme son soutien total à la mission de l'envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, et à son plan en six points, qui doit être appliqué. Elle se félicite des résultats de la réunion du groupe d'action sur la Syrie, tenue le 30 juin 2012 à Genève, et en particulier de l'appel lancé en faveur de l'établissement d'un organe de gouvernement transitoire disposant des pleins pouvoirs exécutifs, composé de membres de l'opposition et du gouvernement, et formé sur la base d'un consentement mutuel. L'UE encourage M. Kofi Annan à continuer d'œuvrer à l'application de ce plan de transition, notamment avec le groupe d'action, et appelle toutes les parties à soutenir les efforts déployés dans ce sens.

L'UE se félicite en outre des résultats de la troisième réunion du Groupe des amis du peuple syrien, tenue le 6 juillet à Paris, qui a réuni plus d'une centaine de pays et d'organisations, témoignant ainsi du consensus de plus en plus large au sein de la communauté internationale en faveur d'une transition démocratique en Syrie, et elle attend avec intérêt la prochaine réunion de ce groupe.

L'UE souligne que ceux dont la présence pourrait compromettre la transition devraient être exclus et que le président Assad, dans cette perspective, n'a pas de place dans l'avenir de la Syrie.

4. L'UE déplore vivement que le Conseil de sécurité des Nations unies n'ait pas pu se mettre d'accord sur une résolution qui aurait appuyé le communiqué du groupe d'action et prévu des mesures visant à faire respecter le plan Annan au titre de l'article 41 de la Charte des Nations unies. L'UE regrette que le Conseil de sécurité, en s'abstenant de soutenir les efforts déployés par l'envoyé spécial conjoint, se soit soustrait à ses responsabilités. L'UE demande une action unie de la part de tous les membres du Conseil de sécurité, y compris la Russie et la Chine, afin que des pressions plus vives et plus efficaces soient exercées et pour que le non-respect persistant des décisions prises antérieurement soit suivi de graves conséquences.
5. L'UE se félicite de la décision visant à renouveler le mandat de la mission de supervision des Nations unies en Syrie (MISNUS) pour une dernière période de trente jours, compte tenu des recommandations du Secrétaire général des Nations unies tendant à reconfigurer la mission et des incidences opérationnelles des conditions de sécurité de plus en plus dangereuses en Syrie. Elle rappelle que les autorités syriennes sont responsables de la sécurité de la mission. L'UE est prête à apporter le soutien nécessaire pour garantir le succès de la mission de supervision.
6. L'UE demeure vivement préoccupée par la situation des droits de l'homme et les violations du droit humanitaire international en Syrie. Les violations et abus généralisés et systématiques commis par le régime démontrent son mépris pur et simple pour les droits de l'homme. L'UE s'inquiète également d'informations récentes concernant l'utilisation qui serait faite contre des civils d'armes à sous-munitions. Elle réaffirme son soutien à la commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie et aux enquêtes qu'elle mène sur les allégations de violations du droit international relatif aux droits de l'homme afin de demander des comptes aux responsables de ces violations, y compris celles susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. L'Union rappelle qu'il faut que tous ceux qui se sont rendus coupables de violations généralisées, systématiques et flagrantes des droits de l'homme rendent compte de leurs actes. Elle se félicite de l'adoption, le 6 juillet, de la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Syrie.

7. Rappelant que les autorités syriennes sont responsables au premier chef de la crise actuelle, l'UE met en garde la Syrie contre un accroissement de la militarisation du conflit et des violences sectaires, qui ne peut qu'entraîner des souffrances supplémentaires pour le pays et risque d'avoir des répercussions tragiques dans la région.

L'UE exprime à cet égard sa préoccupation concernant la protection des civils, en particulier des groupes vulnérables et des communautés religieuses. L'UE s'inquiète également de l'afflux d'armes en Syrie. Elle demande par conséquent à tous les États de s'abstenir de livrer des armes à ce pays. L'UE est gravement préoccupée par le risque que des armes chimiques soient employées en Syrie.

8. L'UE salue le pacte national et la vision politique commune pour la transition en Syrie qui ont été publiés à l'issue de la conférence tenue par l'opposition syrienne au Caire, les 2 et 3 juillet, sous les auspices de la Ligue arabe, et encourage tous les groupes concernés à continuer à participer à ce processus. L'UE engage à nouveau tous les groupes d'opposition à laisser de côté leurs différends et à s'entendre sur un ensemble de principes communs afin d'œuvrer à une transition ouverte à tous, ordonnée et pacifique en Syrie. L'UE invite instamment tous les groupes d'opposition à continuer de soutenir les efforts de Kofi Annan et à se tenir prêts à jouer un rôle de direction et à prendre part au plan de transition élaboré le 30 juin par le groupe d'action sur la Syrie. Tous les Syriens devront avoir leur place dans la nouvelle Syrie et jouir de droits égaux, quels que soient leur origine, leurs appartenances, leur religion, leurs convictions ou leur sexe.

9. L'UE prend note avec satisfaction du lancement de la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire en Syrie, ce qui a été confirmé le 16 juillet lors de la quatrième réunion du forum humanitaire syrien. Cependant, compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire dans le pays, l'UE demande à toutes les parties d'accorder un accès sans entraves et sûr aux travailleurs humanitaires étant donné que les efforts humanitaires doivent être encore accélérés, de respecter le droit humanitaire international, notamment en respectant et en protégeant les civils, et de faciliter la mise en place de trêves humanitaires afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans des conditions de sécurité. Elle est prête à offrir un soutien additionnel, y compris de nature financière, pour aider les pays voisins, notamment le Liban et la Jordanie, à accueillir le nombre croissant de réfugiés syriens qui fuient les violences dans leur pays. L'UE renforcera l'aide humanitaire qu'elle apporte aux Syriens, y compris aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux réfugiés, et lance un appel à tous les pays afin qu'ils agissent de manière analogue.

10. L'UE a approuvé ce jour de nouvelles inscriptions sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives, en particulier des membres de l'armée et des services de renseignement et de sécurité directement impliqués dans la répression exercée contre la population civile. L'UE s'est mise d'accord sur des mesures destinées à renforcer l'application de son embargo sur les armes. Elle poursuivra sa politique consistant à prendre des mesures supplémentaires visant le régime, et non la population civile, tant que la répression se poursuivra. Elle continuera par ailleurs à engager la communauté internationale à se joindre aux efforts qu'elle déploie, en prenant des dispositions pour appliquer et faire respecter les mesures restrictives visant le régime syrien et ceux qui le soutiennent. Dans ce contexte, l'UE se félicite de la tenue de la troisième réunion du groupe de travail international sur les sanctions, qui a eu lieu à Doha le 19 juillet. Elle invite tous les Syriens à se dissocier de la politique de répression du régime, afin de faciliter une transition politique. À cet égard, l'UE se félicite des défections récentes de hautes personnalités du régime.
11. L'UE rappelle qu'elle est prête, dès qu'une véritable transition démocratique aura commencé, à mettre en place un partenariat nouveau et ambitieux avec la Syrie qui concerne tous les domaines d'intérêt mutuel, y compris en rassemblant des aides, en renforçant les relations commerciales et économiques et en apportant son soutien à la transition politique et à l'organisation de la justice pendant la période de transition."

En réponse au recours de plus en plus intense à la violence en Syrie, le Conseil a renforcé l'application de l'embargo de l'UE sur les armes à l'égard de la Syrie et a durci les sanctions à l'encontre du régime syrien. Pour plus de détails, voir le communiqué de presse [12776/12](#).

- Libye

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE constate avec satisfaction que les élections pour le Congrès général national qui se sont tenues en Libye le 7 juillet 2012 se sont dans l'ensemble déroulées pacifiquement et d'une manière pluraliste, et elle a pris note des premiers résultats annoncés le 17 juillet. L'UE salue les autorités libyennes, notamment la Haute Commission électorale nationale, pour la façon dont le scrutin a été préparé et organisé. L'UE félicite chaleureusement la population libyenne pour son rôle dans cette étape décisive du processus de transition en cours et estime que ces élections historiques devraient jeter les bases du développement démocratique futur de la Libye.

2. L'UE salue le travail considérable effectué par le Conseil national de transition présidé par M. Abdul Jalil et par le gouvernement intérimaire dirigé par M. Abdel Rahim al-Kib, souvent dans des conditions extrêmement difficiles. L'UE se réjouit à la perspective de travailler avec le gouvernement libyen qui sera formé après la mise en place du Congrès général national, et elle espère que ce processus se déroulera au même rythme que la transition, de sorte que le nouveau gouvernement puisse se mettre au travail sans tarder.
3. La Libye entamera bientôt la rédaction d'une nouvelle Constitution. Il s'agira d'un document essentiel qui esquissera les contours de l'État libyen de demain. Il importe dès lors que le processus de rédaction soit transparent et associe toutes les parties et que la nouvelle Constitution tienne compte des aspirations de la population libyenne à la dignité et à la justice en consacrant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour chaque femme et chaque homme, y compris la protection des minorités, et les valeurs démocratiques.
4. Dans le même temps, l'UE souligne qu'il est d'une importance fondamentale de respecter l'État de droit et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, pour toutes les femmes et tous les hommes, au cours du processus de transition. Elle demande une fois encore aux autorités de se saisir des allégations de torture et de détention illégale, d'enquêter à ce sujet et de traduire les responsables en justice. L'UE presse le gouvernement central libyen d'accélérer le processus visant à ce que tous les lieux de détention soient intégralement placés sous son contrôle.
5. L'UE est consciente des défis considérables auxquels est confrontée la Libye dans le domaine de la sécurité. Elle répète qu'elle est prête à apporter une assistance supplémentaire, y compris, le cas échéant, dans le cadre de la PSDC, en faveur de la sécurité et de la gestion des frontières, en partenariat étroit avec les nouvelles autorités démocratiques libyennes et en coordination avec la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) et le reste de la communauté internationale. Il est essentiel de mettre en place des frontières sûres et stables pour pouvoir bien gérer les flux migratoires. L'UE insiste sur l'importance des actions de désarmement, de démobilisation et de réintégration après un conflit et exprime une nouvelle fois sa préoccupation face à la prolifération de tous types d'armes et de matériel connexe, conformément à la résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE souligne qu'il faut réagir en étroite coordination avec les partenaires internationaux et les pays de la région, et elle rappelle la pertinence de sa stratégie pour la région du Sahel à cet égard.

6. L'UE répète qu'elle est déterminée à renforcer sa coopération avec la Libye, qu'elle considère comme un voisin important avec lequel elle souhaite établir des relations à long terme, au bénéfice des deux parties, notamment dans le cadre de la politique européenne de voisinage et d'initiatives régionales telles que l'Union pour la Méditerranée. L'UE est également favorable au renforcement des synergies avec d'autres initiatives régionales, telles que le Dialogue en Méditerranée occidentale (5+5). L'UE continuera à apporter un soutien appuyé à la Libye dans toute une série de secteurs, comme cela avait été annoncé dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères du 10 octobre 2011, afin d'assurer au peuple libyen un avenir pacifique, démocratique et prospère. Par ailleurs, elle plaide pour une intensification des efforts d'intégration régionale dans le Maghreb, y compris dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe, et elle se tient prête à soutenir ce processus."

- Égypte

La Haute Représentante a rendu compte aux ministres de son récent voyage en Égypte.

Soudan et Soudan du Sud

Le Conseil a fait le point de l'évolution de la situation au Soudan et au Sud-Soudan. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE déclare une nouvelle fois soutenir sans réserve la feuille de route de l'Union Africaine pour le Soudan et le Soudan du Sud et la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies, et elle exhorte les parties à mettre en œuvre sans restriction et sans condition la feuille de route / résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies dans les délais impartis.
2. Cette feuille de route a déjà permis d'obtenir des résultats positifs, notamment une réduction sensible des hostilités le long de la frontière, le retrait des forces armées soudanaises et sud-soudanaises de la zone d' Abyei - à l'exception de la police pétrolière soudanaise - et la reprise des pourparlers entre les parties sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Il est impératif que les parties franchissent à présent les étapes restantes qui sont décrites dans la feuille de route/résolution du Conseil de sécurité des Nations unies pour régler toutes les questions en suspens d'ici le 2 août, délai fixé par la résolution 2046 du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans ce contexte, l'UE se félicite de la rencontre des présidents du Soudan et du Soudan du Sud, le 14 juillet.
3. Le Soudan et le Soudan du Sud se trouvent à la croisée des chemins. La mise en œuvre sans restriction de la feuille de route/résolution du Conseil de sécurité des Nations unies ouvrirait une perspective bien plus positive pour chacun des deux pays, en termes de relations de bon voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud et d'amélioration des relations avec le reste de la communauté internationale, y compris l'Union européenne, ce qui permettrait à celle-ci d'envisager un soutien supplémentaire. Le non-respect de la feuille de route/résolution aurait en revanche des conséquences négatives, y compris l'adoption éventuelle de mesures appropriées au titre de l'article 41 de la charte des Nations unies. L'UE appelle le gouvernement du Soudan comme celui du Soudan du Sud à se montrer à la hauteur de la situation et à faire preuve de l'autorité nécessaire pour établir des relations solides et mutuellement bénéfiques entre leurs deux pays.
4. L'UE est profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu. L'UE demande instamment au gouvernement du Soudan de mettre en œuvre les dispositions relatives au Kordofan méridional et au Nil bleu figurant dans la feuille de route/résolution du Conseil de sécurité des Nations unies et en particulier, de permettre l'accès libre et immédiat des organisations humanitaires internationales aux populations civiles touchées par le conflit dans ces régions afin de leur venir en aide.

5. L'UE engage le gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS Nord) à reprendre les pourparlers sans plus tarder afin de parvenir à un règlement politique négocié du conflit dans les régions du Kordofan méridional et du Nil bleu sur la base de l'accord-cadre du 28 juin 2011 et en vue d'instaurer un dialogue national ouvert à tous qui réponde aux besoins et aux aspirations de tous les citoyens soudanais dans un cadre ouvert et démocratique.
6. L'UE soutient la promotion par l'UA d'une approche globale de la recherche de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan et donne la priorité, au Soudan comme au Soudan du Sud, à la démocratisation, condition sine qua non de la stabilité et d'une gouvernance équitable."

Mali/Sahel

Le Conseil a discuté de la situation dans la région du Sahel, et plus particulièrement au Mali. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (l'UE) est vivement préoccupée par la dégradation de la situation au Mali et son impact négatif sur la paix et la stabilité régionales et internationales.
2. L'UE s'inquiète de l'apparition au nord du Mali d'une base contrôlée par des groupes terroristes et extrémistes violents nationaux et internationaux, agissant de concert avec des réseaux criminels internationaux, y compris de trafiquants de drogue. Elle condamne fermement les exactions contre les populations dans les régions du nord du Mali et appelle les mouvements armés à y mettre immédiatement fin. Elle s'inquiète des informations indiquant une multiplication des violations des droits de l'homme ainsi que des déplacements forcés de populations civiles. L'UE condamne les actes révoltants de profanation, dégradation et destructions de sites du patrimoine mondial au Mali. Elle condamne fermement les enlèvements. Tous les individus et groupes ayant commis des crimes devront en rendre compte devant la justice.
3. L'UE est préoccupée par la dégradation continue de la situation humanitaire. Les conditions d'insécurité au nord du Mali, qui ont des répercussions dans les pays voisins déjà affectés par la crise alimentaire, continuent d'engendrer de nouveaux déplacements de populations et limitent le niveau d'assistance. L'UE rappelle aux groupes armés l'obligation de garantir la sécurité de tous les acteurs humanitaires ainsi qu'un accès libre et sans entraves dans les régions du nord du pays. L'UE continuera à apporter l'aide humanitaire aux populations fragilisées par le conflit, en cohérence, notamment avec le partenariat pour "la résilience au Sahel" de l'UE (AGIR).

4. L'UE est préoccupée par la lenteur des progrès de la transition politique à Bamako. La difficile mise en place d'un gouvernement inclusif des forces politiques et de la société civile, la non-dissolution effective du CNRDRE¹, ainsi que l'incapacité de l'armée et des forces de sécurité à remplir leurs fonctions régaliennes de défense de l'intégrité territoriale et de protection des institutions démocratiques et des populations sont regrettables. Des progrès rapides sont nécessaires pour assurer le retour effectif à l'ordre constitutionnel au Mali et la stabilité au nord du pays. Elle dénonce les agressions dont ont été victimes des journalistes au Mali. L'UE condamne ces tentatives d'intimidation et rappelle son attachement à une presse libre et pluraliste. L'UE se tient prête à adopter des sanctions ciblées à l'encontre de ceux qui continueraient à menacer le processus de transition démocratique, la paix, la sécurité et la stabilité au Mali.
5. L'UE soutient les conclusions du sommet de Ouagadougou du 7 juillet 2012 entre les parties prenantes maliennes, le Groupe Régional de Contact et l'Union africaine (l'UA), notamment l'appel au Président par intérim à former un Gouvernement d'Union Nationale avant le 31 juillet 2012, et l'élaboration d'une feuille de route. Elle encourage le Président à travailler étroitement avec la CEDEAO afin de déterminer les modalités qu'elle pourrait apporter pour assurer la protection du processus politique de transition et les institutions de l'État et d'aider le Mali dans la reconstitution des forces armées capables de garantir la légalité et l'état de droit sur toute l'étendue du territoire malien.
6. L'UE soutient pleinement la résolution 2056 du Conseil de sécurité des Nations unies et son suivi ainsi que les initiatives de la CEDEAO qui remettent au cœur des solutions un nouveau Gouvernement d'Union Nationale, y compris les acteurs politiques et la société civile du Mali.
7. L'UE reste pleinement mobilisée et continue à travailler en étroite coordination avec l'ONU, l'UA, la CEDEAO et les autres partenaires régionaux et internationaux concernés. Elle appelle les voisins du Mali à jouer un rôle actif et complémentaire à l'action de médiation de la CEDEAO et l'UA afin d'assurer une solution régionale durable.
8. L'UE et ses États membres s'engagent à poursuivre, sur tous les volets, la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE pour la sécurité et développement au Sahel (Stratégie Sahel) au Niger et en Mauritanie, pays qui doivent être préservés de la contagion. A cet égard, le Conseil salue le lancement au 1^{er} août 2012 de la mission PSDC EUCAP SAHEL Niger qui contribuera à la formation et au conseil des forces de sécurité intérieures au Niger et à renforcer la coordination régionale avec le Mali et la Mauritanie dans le domaine de la sécurité.

¹ CNRDRE: le Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat.

9. Pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Sahel au Mali, le Conseil invite la HR/VP et la Commission à faire des propositions concrètes en vue de:
- reprendre graduellement la coopération au développement, y compris le soutien au processus électoral, dûment adaptée à l'évolution du contexte résultant de la sortie de la crise, en accompagnant d'une façon incitative la mise en œuvre par un Gouvernement d'Union Nationale d'une feuille de route consensuelle dès que les conditions sont réunies;
 - prévoir un soutien au possible déploiement d'une force de stabilisation de la CEDEAO au Mali bien préparée, sous mandat du Conseil de Sécurité des Nations unies et en concertation avec un Gouvernement d'Union Nationale et l'UA;
 - contribuer, avec l'accord du Gouvernement d'Union Nationale et en coordination avec ce dernier et d'autres partenaires, notamment les Nations unies, l'UA et la CEDEAO, à la restructuration des forces de sécurité et de défense maliennes, sous contrôle civil, en cohérence avec la Stratégie Sahel. Le Conseil demande à cette fin la préparation des options, y compris dans le cadre de la PSDC, en vue du prochain Conseil;
 - soutenir l'action de médiation de la CEDEAO, en concertation avec l'UA, l'ONU, les pays du champ et d'autres acteurs internationaux;
 - en coopération avec les États Membres revoir, en vue de sa mise en œuvre rapide, l'ensemble des actions en matière de gouvernance, sécurité, de développement et de résolution de conflits envisagées par la Stratégie Sahel pour le nord du Mali en vue d'accompagner efficacement le processus de négociation au nord et les efforts de médiation et la prise en compte des besoins des populations concernées."

République démocratique du Congo

Le Conseil a fait le point de la situation dans la République démocratique du Congo, notamment à la suite des violences qui ont récemment embrasé le Nord Kivu.

Politique de sécurité et de défense commune

Le Conseil s'est penché sur un rapport relatif à la mise en œuvre des conclusions du Conseil du 1^{er} décembre 2011 sur la politique de sécurité et de défense commune.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant ses conclusions de décembre 2011, le Conseil relève avec satisfaction les progrès accomplis depuis lors dans le domaine de la PSDC, ainsi que l'indique le rapport de la Haute Représentante. Il attend avec intérêt, en particulier, le lancement imminent de trois nouvelles missions PSDC, à savoir la mission EUCAP Nestor dans la Corne de l'Afrique, la mission EUCAP SAHEL Niger et la mission EUAVSEC-South Sudan, ainsi que la poursuite du travail de planification entrepris en vue d'une contribution de l'UE au renforcement de la sécurité des frontières en Libye. Le Conseil souligne par ailleurs qu'il est pleinement déterminé à faire aboutir les missions et opérations PSDC en cours.
2. Le Conseil insiste sur l'impact concret des missions et opérations PSDC sur le terrain. L'engagement opérationnel de l'Union dans le cadre de la PSDC exprime de façon très tangible la volonté de l'UE de contribuer à la promotion et au maintien de la paix et de la stabilité, en renforçant la capacité globale de l'UE face aux enjeux de sécurité au moyen d'instruments civils et militaires de gestion de crise.
3. Le Conseil souligne que cet engagement opérationnel voit son importance et son impact renforcés lorsqu'il s'intègre dans une stratégie d'ensemble, telle que le cadre stratégique en faveur de la Corne de l'Afrique et celui relatif à la région du Sahel. Cela permet une approche globale qui tire pleinement parti du rôle de la Haute Représentante, laquelle est aussi vice-présidente de la Commission européenne, et qui mobilise les différents outils dont dispose l'UE, en étroite interaction avec les États membres, afin d'atteindre les objectifs de l'Union, dans le cadre d'une étroite coopération avec d'autres acteurs internationaux et en exploitant au mieux des ressources limitées. Le Conseil attend avec intérêt l'élaboration d'une communication conjointe de la Commission et de la Haute Représentante sur cette approche globale. Il souligne l'importance de la PSDC en tant qu'élément essentiel de cette approche globale. Dans ce contexte, il prend acte du réexamen en cours des procédures de gestion des crises, dont l'objectif est d'augmenter et d'améliorer l'efficacité de la planification, de la prise de décisions, de l'exécution et de l'évaluation dans le domaine de la PSDC, les États membres étant associés tout au long du processus. Le Conseil escompte que ce réexamen se traduira par des propositions concrètes d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, les règles et procédures financières en vigueur pourraient faire l'objet d'un examen afin qu'elles reflètent mieux les besoins opérationnels de la PSDC.

4. Le Conseil se félicite de l'activation du centre d'opérations de l'UE destiné à soutenir les missions et opérations PSDC dans la Corne de l'Afrique, en l'occurrence l'opération Atalanta, EUTM Somalia et EUCAP Nestor, afin d'en renforcer l'efficacité et la cohérence et d'améliorer les synergies. Il attend avec intérêt le premier bilan qui sera fait de son fonctionnement, en septembre 2012.
5. Dans le droit fil de ses conclusions de décembre sur la PSDC, le Conseil rappelle qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations afin d'assurer une planification d'anticipation plus précoce et plus efficace.
6. Le Conseil réaffirme qu'il importe que les missions et opérations menées dans le cadre de la PSDC, ainsi que les structures du SEAE dans le domaine de la gestion des crises, disposent de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de leur mandat. Dans ce contexte, le Conseil rappelle qu'il est déterminé à soutenir les États membres dans leurs efforts de renforcement durable des capacités militaires et civiles, l'objectif étant de remédier aux insuffisances en matière de capacités et de faire en sorte qu'à l'avenir les capacités nécessaires soient également disponibles.

Le Conseil réaffirme qu'une approche structurée et inscrite dans le long terme est indispensable pour la mutualisation et le partage des capacités militaires, et il salue le travail réalisé par l'AED à cet égard compte tenu de l'évolution de l'environnement stratégique, des contraintes pesant sur les budgets de la défense ainsi que de la nécessité de continuer à promouvoir des synergies avec des politiques plus générales de l'UE. Il attend également avec intérêt la mise en place d'une approche plus systématique en ce qui concerne la mise à disposition des groupements tactiques de l'UE. Le Conseil reviendra sur ces questions en novembre.

Par ailleurs, le Conseil se félicite du plan de travail pluriannuel relatif aux capacités civiles, qui a été adopté afin que les missions civiles PSDC puissent être dotées d'un personnel hautement qualifié et recevoir rapidement les services et les équipements nécessaires. À cet effet, il conviendra de prendre en 2012 et 2013 des mesures concrètes qui porteront, notamment, sur la mise au point définitive et la mise en œuvre de l'outil Goalkeeper, le resserrement des liens entre les acteurs de la PSDC et les intervenants dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, l'amélioration des paramètres applicables au déploiement rapide de capacités civiles, la prise en compte des enseignements tirés et des meilleures pratiques et le renforcement des stratégies nationales. Le Conseil encourage la Commission européenne et le SEAE à faire avancer les travaux visant à la mise en place éventuelle d'un centre de services partagés et attend avec intérêt le lancement de la facilité d'entreposage.

7. Le Conseil prend note avec satisfaction des travaux en cours visant à approfondir la coopération avec les pays partenaires en vue de leur participation et de leur contribution aux missions et opérations PSDC. Le développement de la coopération dans le domaine de la PSDC, en particulier avec les pays partenaires du voisinage méridional et oriental, contribuera au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales. Le Conseil encourage également un approfondissement de la coopération avec les organisations régionales et multilatérales, en particulier les Nations unies, l'OTAN et l'UA, et se félicite des travaux menés actuellement afin de renforcer la coopération entre l'UE et l'ONU pour la gestion des crises.

8. Le Conseil insiste sur la nécessité de nouvelles avancées dynamiques dans le domaine de la PSDC, décide de continuer à se saisir de toutes les questions relatives à la PSDC et a hâte de faire le point sur les progrès accomplis en se fondant sur des mesures concrètes. Le Conseil encourage la Haute Représentante à faire progresser les travaux consacrés à la PSDC, en étroite coopération avec les États membres, dans la perspective du prochain débat que tiendra à ce sujet le Conseil des affaires étrangères avant la fin de l'année. En outre, le Conseil attend avec intérêt le débat que le Conseil européen consacra en 2013 aux questions de défense, comme l'a prévu le président du Conseil européen."

Partenariat oriental

Le Conseil a préparé la réunion ministérielle avec les partenaires orientaux de l'UE qui se tenait après la session du Conseil.

Chine

La Haute Représentante a rendu compte aux ministres de la troisième session du [dialogue stratégique à haut niveau](#) UE-Chine, qui s'est tenue les 9 et 10 juillet à Pékin.

Énergie et politique étrangère

Au cours du déjeuner, en présence de M. Günther Oettinger, membre de la Commission chargé de l'énergie, les ministres ont échangé des vues sur la manière dont la politique étrangère de l'UE peut appuyer sa politique extérieure dans le domaine de l'énergie.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Processus d'achèvement de la transition en Somalie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant ses conclusions du 14 mai 2012, le Conseil exhorte les dirigeants somaliens et toutes les autres parties prenantes à mettre en œuvre les engagements qu'ils avaient pris de mettre fin à la transition le 20 août 2012 et à démontrer qu'ils agissent dans l'intérêt de la population somalienne dans son ensemble. L'UE se félicite de l'accord auquel sont arrivés les signataires somaliens de la feuille de route, à Nairobi, le 22 juin 2012, sur le texte final du projet de Constitution provisoire qui sera remis à l'assemblée nationale constituante; elle craint toutefois que le réaménagement constant du calendrier et les dépassements de délai compromettent la transparence et la légitimité du processus politique entamé avec les principes de Garowe. Il n'y aura pas de prorogation du mandat des institutions fédérales de transition et les tentatives d'obstruction à toute véritable réforme en Somalie feront l'objet de mesures appropriées.

2. Dans le prolongement des engagements pris par les signataires de la feuille de route, l'UE demande instamment aux "Aînés traditionnels" de sélectionner rapidement les membres du nouveau parlement fédéral, avec l'assistance du comité technique de sélection, et elle souligne qu'il convient de disposer d'un véritable corps législatif qui aura un rôle indépendant de contrôle de l'exécutif. L'UE demande la convocation immédiate de l'assemblée nationale constituante afin que celle-ci procède au vote en vue de l'adoption du projet de Constitution provisoire, en attendant que les Somaliens puissent se prononcer par référendum. D'ici là, elle demande que le processus soit mené à son terme avec l'élection du Président et des députés/du président par le nouveau parlement fédéral et invite instamment les dirigeants somaliens à agir en toute transparence et à informer l'opinion publique. L'UE souligne qu'il est important de concrétiser l'engagement prévoyant une représentation des femmes de 30 % au sein des nouvelles institutions fédérales.

3. L'UE souligne que les nouvelles institutions fédérales doivent de toute urgence recenser et régler les principales questions en suspens, y compris dans la Constitution provisoire. Elle les presse également de réaliser des progrès en ce qui concerne les contacts sur le terrain et la réconciliation; la transparence et l'obligation de rendre des comptes; une réelle gouvernance et l'État de droit; la justice, les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans tout le pays, y compris dans les zones nouvellement accessibles. L'UE invite par conséquent le nouveau gouvernement à établir un programme de travail exposant ses priorités dans un délai de soixante jours à compter de sa formation, comme convenu lors de la réunion du groupe international de contact qui s'est tenue à Rome les 2 et 3 juillet 2012. Sur la base de l'évaluation des progrès réalisés dans la concrétisation de ce programme de travail, l'UE déterminera le soutien qu'elle apportera aux nouvelles institutions fédérales."

Liban

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne réaffirme qu'elle demeure résolument attachée à l'unité, à la stabilité, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban.
2. L'UE salue et soutient les efforts déployés par le gouvernement libanais pour surmonter les divisions et promouvoir l'unité nationale et la paix. Elle salue en particulier l'initiative du président libanais visant à relancer le dialogue national et se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent, notamment de la déclaration de Baadba. L'UE soutient l'intention de favoriser un dialogue constant et ouvert à tous et encourage l'ensemble des dirigeants politiques à y participer afin de trouver des solutions durables et constructives aux principaux problèmes ayant trait à l'unité nationale.
3. L'UE demande à l'ensemble des Libanais de s'abstenir de toute action violente, de promouvoir le calme et de s'employer à désamorcer les tensions. L'UE se félicite des mesures prises par les autorités libanaises en ce sens et les encourage à poursuivre les efforts pour maintenir la sécurité, notamment en affirmant clairement que la prolifération des armes, les activités criminelles et la violence sous toutes ses formes sont inacceptables.
4. L'UE salue les efforts déployés par les autorités libanaises pour venir en aide aux personnes fuyant les violences perpétrées en Syrie et encourage le gouvernement libanais à continuer d'assumer ses responsabilités à cet égard. L'UE réaffirme qu'elle est prête à continuer à aider le Liban à faire face à cette charge.
5. L'UE condamne vigoureusement les incursions récentes et les autres incidents sécuritaires qui se sont produits le long de la frontière avec la Syrie et au cours desquels des civils ont été tués, blessés ou enlevés par les forces syriennes. Toute violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban est inacceptable et constitue un manquement aux dispositions des résolutions 1559 et 1680 du Conseil de sécurité des Nations unies.
6. L'UE souligne qu'il importe que le gouvernement libanais demeure attaché au plein respect des obligations internationales du Liban, y compris les résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE se félicite que le gouvernement libanais se soit acquitté de sa contribution au budget 2012 du Tribunal spécial pour le Liban, honorant ainsi ses engagements, et elle ne doute pas que le Liban continuera de coopérer pleinement avec le Tribunal.

7. L'UE souligne l'importance que revêtent pour l'avenir du Liban des institutions publiques solides, indépendantes, impartiales et démocratiques, et appuie les efforts déployés par le gouvernement libanais à cet égard. Le soutien apporté à ces institutions par la société libanaise et ses dirigeants a été capital et doit se poursuivre. Il s'agit notamment du soutien des forces de sécurité libanaises et en particulier des forces armées libanaises, qui doivent sauvegarder l'État de droit et assurer la sécurité de tous les citoyens face aux menaces extérieures et intérieures, sur la base du respect des droits de l'homme. L'UE est déterminée à continuer d'appuyer les forces de sécurité libanaises dans l'exercice de cette mission.
8. L'UE encourage les autorités libanaises à continuer de progresser sur les grandes questions de gouvernance qui ont une importance immédiate, notamment l'adoption du budget, la nomination aux charges publiques, la réforme électorale dans la perspective des élections législatives de 2013 et la mise en œuvre effective de politiques stratégiques sectorielles, afin de répondre aux besoins économiques et sociaux de la population et de contribuer ainsi à la stabilité du pays.
9. L'UE réaffirme l'importance qu'elle attache au renforcement de son partenariat avec le Liban dans le cadre de la politique européenne de voisinage."

Zimbabwe

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE juge encourageants les progrès actuellement réalisés par le gouvernement d'unité nationale (GUN) dans la mise en œuvre de l'accord politique global (APG) au Zimbabwe. Elle prend note avec satisfaction du dialogue constructif qui a été établi dans le cadre de la reprise de relations entre l'UE et tous les partis représentés au sein de ce gouvernement, y compris lors de la réunion en mai de cette année entre la haute représentante, Madame Ashton, et les membres du comité ministériel de réengagement du Zimbabwe. L'UE se félicite que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) continue d'apporter son soutien à la mise en œuvre de l'accord politique global, comme elle l'a déclaré lors du sommet extraordinaire de la SADC qui s'est tenu récemment à Luanda.
2. Les mesures prises par le GUN pour faire progresser la liberté et la prospérité de la population zimbabwéenne justifient la suspension immédiate des mesures appliquées jusqu'ici en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou, qui permettra à l'UE de travailler directement avec le GUN à l'élaboration de nouveaux programmes d'aide à l'intention des Zimbabwéens, qui seront mis en œuvre au titre du prochain Fonds européen de développement.

3. L'UE salue la récente visite au Zimbabwe du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme à l'invitation du GUN. Elle est consciente que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, même si d'importants sujets de préoccupation demeurent.
4. Comme elle l'a indiqué en février dernier et dans la ligne de son approche graduelle, l'UE continuera d'adapter sa politique pour tenir compte des progrès accomplis par les partis zimbabwéens conformément à la feuille de route établie par la SADC. L'UE convient que la tenue, de manière pacifique et crédible, d'un référendum constitutionnel constituerait un jalon important dans la préparation d'élections démocratiques qui justifierait une suspension de la plupart des mesures restrictives ciblées instituées par l'UE à l'encontre de particuliers et d'entités.
5. L'UE réaffirme le partenariat qui la lie au peuple du Zimbabwe. Elle invite toutes les parties à tirer profit de la dynamique actuelle pour achever la mise en œuvre de l'accord politique global en vue des élections qui auront lieu l'an prochain."

Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines

Le Conseil a décidé d'octroyer 1,7 million d'euros en faveur de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC), qui serviront à financer des projets promouvant le caractère universel de la BTWC et à en soutenir la mise en œuvre et l'efficacité. Cette décision permet la mise en œuvre concrète de certains éléments de la [Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive](#).

Parmi les projets visés figurent des ateliers régionaux visant à sensibiliser à la mise en œuvre de la BTWC et à définir les besoins et les exigences en ce qui concerne la mise en œuvre au niveau national; des programmes d'assistance étendue en vue de la mise en œuvre de la BTWC au niveau national; et l'élaboration d'outils et d'activités susceptibles d'aider à renforcer la mise en œuvre de la BTWC au niveau national.

Pour en savoir plus, voir le [site web de la BTWC](#).

Relations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil a adopté une position commune pour la neuvième réunion du Conseil de stabilisation et d'association entre l'UE et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui doit se tenir le 24 juillet à Bruxelles.

Relations avec Israël

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la onzième réunion du Conseil d'association UE-Israël, qui se tiendra le 24 juillet à Bruxelles.

Assemblée générale des Nations unies

Le Conseil a approuvé les priorités de l'UE en vue de la 67^e session de l'assemblée générale des Nations unies, qui figurent dans le document [11424/12](#).

Coopération avec le Conseil de l'Europe

Le Conseil a marqué son accord sur les priorités de l'UE en ce qui concerne la coopération avec le Conseil de l'Europe pour la période 2012-2013, qui figurent dans le doc. [12412/12](#).

Relations avec la Jordanie

Le Conseil a autorisé la signature d'un protocole additionnel à l'accord euro-méditerranéen d'association avec le Royaume hachémite de Jordanie. Ce protocole établit un cadre pour la participation de la Jordanie aux programmes de l'UE. Il sera appliqué à titre provisoire à compter de la date de sa signature. Le Conseil a également sollicité l'approbation du Parlement européen pour la conclusion de ce protocole.

Un Proche-Orient exempt d'armes de destruction massive

Le Conseil a attribué 352 000 euros sur le budget de l'UE au soutien en faveur du processus devant conduire à la conférence de 2012 sur la création au Proche-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive. Parmi les activités qui seront financées figurent l'organisation d'une conférence de suivi des séminaires de l'Union de 2008 et 2011, l'élaboration de documents d'information et la création d'une page web spécifique.

Lutte contre la prolifération des missiles balistiques

Le Conseil a octroyé 930 000 euros sur le budget de l'UE pour financer des activités soutenant le code de conduite de La Haye contre la prolifération de missiles balistiques et, d'une manière générale, pour une série d'activités visant à lutter contre cette prolifération. Parmi les initiatives prévues figurent des actions de sensibilisation visant les États n'ayant pas adhéré au code de conduite, ainsi que des séminaires destinés à sensibiliser à la question de la prolifération des missiles balistiques et des activités de recherche dans ce domaine.

Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a approuvé le rapport semestriel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive portant sur le premier semestre de 2012.

Lutte contre le commerce illégal d'armes de petit calibre et d'armes légères

Le Conseil a approuvé un document de travail de l'UE sur les résultats de la conférence d'examen 2012 du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce document doit servir de base en vue de l'élaboration de la position que l'UE doit prendre prochainement lors de la deuxième conférence d'examen sur le programme d'action des Nations unies sur les armes légères et de petit calibre, qui se tiendra du 27 août au 7 septembre 2012. Ce document de travail permet à l'UE de montrer qu'elle demeure fermement attachée au programme d'action des Nations unies et à son approche globale à l'égard de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Coopération avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement

Le Conseil a approuvé un arrangement administratif entre l'Agence européenne de défense et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) qui établit leur coopération. Dans le même temps, le Conseil a autorisé la signature et la conclusion d'un accord entre l'OCCAR et l'UE sur la protection des informations classifiées.

Accords sur le statut des missions

Le Conseil a autorisé la Haute Représentante de l'UE à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'accords sur le statut de plusieurs nouvelles missions PSDC de l'UE dans les pays d'accueil:

- la mission de l'UE en vue de renforcer les capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR);
- la mission PSDC de l'UE au Niger (EUCAP SAHEL Niger); et
- la mission de l'UE relative à la sûreté aérienne relevant de la PSDC au Soudan du Sud (EUAVSEC-South Sudan).

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Réallocation de fonds dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement

Le Conseil a adopté la position de l'UE au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE en faveur d'une décision visant à transférer 195 millions d'euros de ressources non allouées du 10^e Fonds européen de développement vers l'enveloppe de la coopération intra-ACP. Cela permettra de financer des actions fondées sur des priorités existantes de l'UE et des ACP, notamment la reconstitution des ressources de la facilité de soutien à la paix en Afrique à hauteur de 100 millions d'euros. La facilité de soutien à la paix en Afrique permet à l'UE d'appuyer les efforts de l'Union africaine et des organisations régionales en vue de faire front aux enjeux de la sécurité sur tout le territoire africain.

Contributions financières au Fonds européen de développement

Le Conseil a adopté une décision fixant les contributions financières des États membres pour financer le Fonds européen de développement en 2012. Pour en savoir plus: doc. [12344/12](#).

Convention relative à l'assistance alimentaire

Le Conseil a autorisé la signature au nom de l'UE de la Convention relative à l'assistance alimentaire, celle-ci permettant de réaliser les objectifs relatifs à l'aide humanitaire visés à l'article 214, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Aide financière à l'Espagne

Le Conseil a adopté une décision visant à adapter les orientations de politique économique pour l'Espagne, conformément au protocole d'accord approuvé le 20 juillet, qui fixe les conditions de l'aide financière au titre du Fonds européen de stabilité financière.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

UE-Ukraine - Délivrance de visas

Le Conseil a pris une décision relative à la signature d'un accord qui modifie l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine visant à faciliter la délivrance de visas (doc. [11044/12](#)).

Les modifications concernent notamment l'exonération de droits de visas pour certaines catégories de ressortissants ukrainiens, ainsi que les règles et droits applicables lorsqu'un État membre coopère avec un prestataire de services extérieur en vue de la délivrance d'un visa. Parmi les autres modifications, il en est une qui porte, par exemple, sur la délivrance de visas à entrées multiples. Ceux-ci peuvent avoir une durée de validité allant jusqu'à cinq ans pour certaines catégories de personnes ou jusqu'à un an pour d'autres.

L'accord initial entre l'UE et l'Ukraine visant à faciliter la délivrance de visas est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.